

■ **A. V. MAXIMUS SA**, à Genève, commerce de toute matière première, en particulier de sucre (FOSC du 26.05.2003, p. 7). Conversion des 100 actions de CHF 1'000, jusqu'ici au porteur, en actions nominatives. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Nouveaux statuts du 03.07.2003.
Journal no 7739 du 08.07.2003
(01080824 / CH-660.1.027.003-4)